



Dossier d'inscription

Appel à initiatives 2022-2023



Rues aux enfants, rues pour tous
Région NOUVELLE AQUITAINE



SOMMAIRE

1. Présentation
 2. Dossier de candidature.....
 3. Fiche d'inscription.....
 4. Calendrier récapitulatif.....
 5. Contact pour déposer le dossier
-

Présentation

Fort du succès des premiers appels à projets à l'échelle nationale, le groupe d'appui « Rue aux enfants, rue pour tous » de la région Nouvelle Aquitaine reprend cette **démarche d'accompagnement de projets** avec l'appui du collectif national composé de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), de Cafézoïde, de Rue de l'avenir et de Vivacités IDF.

Elle vise à faire émerger, soutenir des initiatives collectives pour **mettre en place de manière régulière** une « Rue aux enfants » en collaboration avec les collectivités territoriales concernées. Le groupe d'appui apporte une attention particulière aux projets issus des quartiers en politique de la ville, ainsi qu'à ceux situés dans les secteurs périurbains et ruraux.

Une « Rue aux enfants » c'est quoi ?



Il s'agit d'une rue (d'un tronçon de rue ou d'une place...) fermée durablement ou temporairement (certains jours et heures bien précises) à la circulation motorisée. Les enfants peuvent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité et en toute tranquillité. Des infrastructures de jeux peuvent être installées, des animations organisées et l'accès à des véhicules à moteur est limité aux résidents.

Organisée en collaboration avec différents acteurs (collectivité, parents, associations, etc.), la Rue aux enfants est l'occasion pour les enfants de découvrir leur environnement, la rue, la ville et de se confronter au réel, de s'affirmer et de grandir. Des barrières doivent être placées en nombre suffisant afin de délimiter clairement « la Rue aux enfants » et signalent « Rue réservée au jeu ». La rue réservée au jeu n'est pas (encore...) en France une disposition définie dans le code de la route.

Une « Rue aux enfants, rue pour tous » est en effet une **rue citoyenne** qui s'appuie sur l'implication de tous les acteurs, enfants, jeunes et adultes du quartier, de l'élaboration à l'évaluation en passant par la réalisation.

L'objectif est d'encourager la capacité à agir de chacun. Cette démarche propose de nouvelles pratiques de l'espace public, permettant le partage, la rencontre entre tous et toutes par la



participation au projet, le débat, le jeu, l'expérimentation d'aménagements possibles. Il s'agit d'impulser, à travers ces démarches, la mise en place, dès maintenant, de politiques publiques locales favorables à la santé et au bien-être des populations, **facilitant le partage de l'espace public et sa réappropriation par les jeunes** et plus globalement les citoyens : création de zones de circulation apaisée pour inciter aux déplacements à pied ou à vélo, végétalisation des espaces publics, installation de mobiliers de jeux éphémères ou durables...

« La rue aux enfants, rue pour tous » offre un cadre privilégié et stimulant pour une reconquête de l'espace public par les habitants de tous les âges !

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement par des référents locaux pour être soutenus dans les différentes phases de préparation et de réalisation de leur Rue aux enfants. L'initiative sera valorisée au niveau régional, le porteur de l'action pourra participer et bénéficier des actions du réseau.

Toutefois, le cadre de cet appel à initiatives ne propose pas de soutien financier.

Qui peut participer ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations locales et de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs, etc.) peuvent déposer un projet.

Première étape

soit jusqu'au 25 mars 2022: recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du **comité régional de validation début avril 2022**

soit jusqu'au 15 Juin 2022 : recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du **comité régional de validation fin juin début juillet 2022**

Seconde étape

Sont donc prévues, en l'état, deux réunions du Comité régional de validation : Une première début avril 2022 et une seconde fin juin/ début juillet 2022 : ce comité de validation, composé des membres du groupe d'appui de la Région Sud, des représentants des associations partenaires et de personnalités qualifiées, appréciera la qualité des dossiers et la faisabilité du projet d'une « Rue aux enfants ». Il s'agira de retenir les projets qui pourront bénéficier d'un accompagnement afin de faciliter leur mise en place et obtenir, lors de leur réalisation, la remise du label du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Ces projets pourront se réaliser jusqu'au 31 novembre 2023.

Toutefois, des dossiers qui seraient prêts peuvent être d'ores et déjà déposés auprès du groupe régional d'appui pour une réalisation, le cas échéant, avant fin décembre 2021.

Seront privilégiés les dossiers qui respectent les critères suivants :

- le soutien de la collectivité, des habitants,
- la localisation, les caractéristiques spatiales,
- le niveau d'implication des acteurs locaux,
- le caractère inclusif et accessible du projet
- la participation des enfants à l'élaboration du projet.
- le respect des valeurs de la Charte

et qui seront **dans l'une des situations suivantes :**

- Il s'agit d'une **première initiative** pour le porteur de projet et d'une structure n'ayant pas déjà été labellisée lors des appels à projets ayant eu lieu en 2015, 2017 ou 2019.
- Les **compétences et les moyens limités du porteur de projet rendent particulièrement pertinents un accompagnement du projet**. En effet un des objectifs de la démarche est d'aider les porteurs n'ayant pas une situation financière adaptée, les compétences requises et/ou une équipe opérationnelle adéquate. A cet égard, le groupe d'appui pourra décider d'aider certains porteurs à renseigner le dossier d'inscription.
- Un **rapport sera établi par une personne mandatée par le groupe d'appui**. Les projets seront validés lors de l'une des deux réunions du comité de validation prévues ou lors d'une réunion supplémentaire mise en place. Ils feront l'objet d'une communication au niveau régional puis seront ensuite accompagnés dans la préparation de leur mise en place et valorisés.

- Les porteurs d'un projet non validé seront contactés pour définir d'un commun accord les éléments qui pourraient être réunis pour un nouvel examen par le comité de validation.

Accompagnement et valorisation des projets labellisables

MARS 2022 A NOVEMBRE 2023

Après chaque Comité régional de validation, une réunion d'information et d'échanges des porteurs de projets retenus sera organisée afin de présenter des modalités et méthodes d'accompagnement ainsi que les ressources disponibles pour monter un projet.

Un accompagnement sera effectué au niveau local, en collaboration avec les services concernés de la collectivité, par l'un-e des expert-e-s des structures partenaires en fonction de leurs compétences. Il sera adapté aux besoins recensés (Méthodologie, communication, animations, ressources locales...) et sera de l'ordre de deux à trois journées de travail selon des modalités variées (sur site, réunion régionale, échanges par courriels, par téléphone...)

Une lettre sera adressée au maire de la commune pour souligner l'intérêt de l'initiative.

Le jour de la réalisation de la « Rue aux enfants rue pour tous », **le label sera remis par un membre du groupe d'appui régional dans le cadre d'une valorisation organisée** avec le porteur de l'initiative. La communication de l'événement sera relayée sur la page régionale du site dédié et sur les réseaux sociaux.

Si possible une fiche de synthèse sera rédigée par le groupe d'appui à la suite d'un questionnaire bilan rempli par le porteur d'initiative et mis en ligne sur le site internet pour rendre compte de la réalisation de la Rue aux enfants.

Une rencontre régionale ouverte à tous les porteurs de projets de la région sera organisée à l'automne 2023 afin de les inviter à participer au réseau « Rues aux enfants rues pour tous », de permettre les échanges d'expériences et de valoriser les projets qui auront été labellisés en 2022 et 2023.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions pour déposer un projet de « Rue aux enfants, rue pour tous » s'effectuent jusqu'au 25 mars 2022 ou jusqu'au 15 juin 2022 pour une réalisation en 2022 ou 2023. Après juin 2022 chaque région déterminera les dates qui pourront être fixées pour le dépôt des dossiers.

Les porteurs de projet doivent constituer un dossier qui comprend différentes informations sur le contexte, le contenu et les modalités prévues ainsi qu'une fiche d'inscription (Pages 8 à 11). Ces éléments doivent être envoyés le 25 mars 2022 ou le 15 juin 2022 au plus tard.

- D'une part, **par courrier**, à l'adresse suivante : Caroline Bireau CREPAQ 6 rue des Douves 33 800 Bordeaux
- D'autre part, **par courriel** à l'adresse suivante : bureau.caroline@gmail.com

Comment s'informer ?

Les porteurs de projets peuvent solliciter la personne désignée comme contact au sein du groupe d'appui pour obtenir des renseignements complémentaires. Par ailleurs, des personnes ressources sont mentionnées sur la page régionale du site.

CREPAQ

Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine

Fabrique citoyenne de biens communs



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



2/ Dossier du projet

Votre dossier devra comprendre les informations suivantes

A Présentation générale

La crise sanitaire COVID 19 et les périodes de confinement et couvre-feu ont re-questionné le sens de la parentalité dans sa fonction et sa pratique, portant ainsi un regard sensible sur le rôle de chacun et les difficultés rencontrées par les familles (éducation, scolarité, les temps de partage, les droits et les devoirs de chacun, la responsabilité des parents, la promiscuité, gestion des conflits, l'alimentation, la santé, l'emploi, etc...).

Il est donc indispensable d'offrir aux parents et aux enfants des espaces d'expression. Les temps de rencontre sont essentiels pour prendre ou reprendre du plaisir ensemble.

Sur cette après-midi des activités de jeux seront proposées. Les enfants par le biais de l'accueil de loisirs vont préparer une ou des activités qu'ils animeront le jour « J » et qu'ils feront découvrir à leur famille. Les rôles seront inversés, l'enfant jouera le rôle de l'animateur et l'adulte celui de l'apprenant.

De nombreux parents n'ont pas la pratique des loisirs en familles car elle ne fait pas partie de leurs habitudes culturelles (pas de jeux avec les parents pendant leur enfance, des différences culturelles en fonction de son pays d'origine, ...). Les parents et notamment les mères de familles évoquent également le manque de temps, une grande partie de la journée étant consacrée aux tâches ménagères, à la préparation des repas et aux soins primaires des enfants (bain, devoirs, repas, ...). Pour obtenir un peu de tranquillité, les parents se tournent souvent vers les écrans, les enfants étant ainsi « occupés » le temps de terminer les tâches ménagères et/ou de souffler un peu. L'aspect financier peut également être un frein, les jeux et particulièrement les jeux de société pouvant représenter un coût notamment pour les foyers les plus modestes.

Il est donc indispensable d'offrir aux parents et aux enfants des espaces pour apprendre à jouer ensemble et qui permettront de renforcer les liens familiaux et développeront les capacités cognitives des enfants.

De plus les grands-parents sont des acteurs incontournables du soutien à la parentalité, on parle de « grands-parentalité », ils aident les parents dans la vie de tous les jours. Ils sont gardiens de l'histoire familiale, ils sont garants du lien qui rattache l'enfant à son histoire, à son environnement, à sa culture. Ils transmettent un art de vivre, une certaine sagesse, des valeurs familiales (respect de l'autre et de l'autorité, sens de la famille, de l'honnêteté, de la tolérance, ...). Les grands parents jouent sans nul doute un rôle clé dans l'épanouissement personnel de leurs petits enfants.

Quand : Le samedi 21 mai 2022 de 15h à 19h

Où : La rue qui passe devant le centre social FLEP sera fermé. Nous aurons à disposition la rue ainsi que 2 parkings, le parvis du Flep et un espace vert (voir plan en pièce jointe). Les enfants, les familles, les habitants pourront alors jouer en toute sécurité et toute tranquillité. Nous installerons des structures de jeux éphémères et des diverses animations sur l'ensemble de cet espace. Cet espace se trouvera alors métamorphosée.

Quoi : Installation de jeux traditionnels, jeux de société, jeux géants, parcours de rollers, pratiques sportives diverses, activités manuelles, coin lecture, espace moins de 6 ans, dessin coopératif, dessin à la craie, structures gonflables / trampolines, atelier maquillage, activités construites par les enfants, ... la journée sera conclue par une représentation de danse et flash mob.

Pour qui : Pour les familles, les enfants, les grands-parents, ... = POUR TOUS

Par qui (enfants) : certaines animations seront construites avec les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs, de l'espace pré-ados mais également au sein du CLAS dans le cadre de leur projet. Ces animations créées PAR les enfants seront également animées par eux.

Par qui (parents) : la décoration des stands sera en partie réalisée par un groupe de parents, et certaines activités se feront en co-animation avec des professionnels. Une buvette sera tenue par des habitants et une vente de gâteau réalisé par les parents sera proposée. Les gains seront utilisés pour financer une sortie familles ou une sortie pour les enfants

Avec qui : Les partenaires du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), tous les salariés du centre social FLEP, les associations du territoire prenant part au projet (AFALAC, ASPROS, Ecole Ouverte, ...) ainsi que la Mairie de Soyaux validant ce projet dans sa localisation et sa conception.

Préparation : Des temps de travail sont organisés en amont avec les partenaires, les salariés mais également des parents (la mise en place de ces temps a déjà débuté). Des ateliers au sein de l'accueil de loisirs, de l'accueil pré-ados et du CLAS n'ont qu'en à eux pas débuté.

- Date prévisionnelle envisagée : samedi 21 mai 2022
- Présentation du porteur (association, conseil citoyen, conseil de quartier, centre social, ludothèque, café des enfants...) et de son expérience en matière d'animation (dans l'espace public) et de connaissance du public enfant.

Le Centre Social Culturel et Sportif FLEP (Foyer Laïque d'Éducation Permanente) de Soyaux est situé en quartier prioritaire. Il a été créé en 1966. Implanté au sein du Quartier du Champs Manceuvre, il œuvre à l'animation globale du territoire de Soyaux.

Le CSCS est un espace :

- D'expérimentation, d'innovation, d'audace et d'ambition
- Un espace d'échanges et de rencontres, il est un lieu d'animation de la vie locale qui prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants
- Un espace d'interventions sociales, éducatives, culturelles, numériques et sportives concertées et novatrices, il contribue avec les acteurs associatifs et institutionnels au développement local, à partir d'une démarche partenariale coordonnée
- Espace participatif, il favorise l'implication, la participation, l'émergence de talent individuel et/ou collectif des habitants.

Il est ouvert pour tous, par tous et partout, du biberon à la canne.

- Décrire les raisons qui vous ont amenés à présenter un dossier :

L'obtention de ce label permet à notre projet un cadre. Au travers des informations qui sont présentées, le CSCS FLEP se retrouve dans les valeurs prônées. Le Centre Social appartient aux habitants mais la rue également. Les enfants du quartier utilisent déjà la rue comme aire de jeux. Le fait que la rue soit fermée temporairement aux voitures sera sécurisant pour eux mais aussi pour leurs familles. C'est un espace de rencontre entre voisins sans distinctions d'origine, d'âge, ...

Géographiquement les bâtiments du CSCS FLEP sont au cœur de cette rue.

- Décrire vos expériences en matière d'animation (en tant que structure, dans l'espace public...) de pédagogie et de connaissance du public enfant :

Le CSCS FLEP anime le territoire depuis 56 ans avec des animations culturelles, artistiques, sportives, ludiques, liées également à l'insertion professionnelle, à la parentalité ... Depuis 3 ans, elle propose à chaque vacance des animations enfants/parents ; tout public ; enfants/jeunes tous les après-midis dans le bâtiment culturel de la Mairie, Soëlys et/ou en extérieur (en fonction de la météo). Cette programmation est attendue des habitants permettant ainsi de rompre la solitude, d'éviter l'isolement, de passer du temps en dehors de chez soi avec d'autres familles. Depuis un an, nous proposons aux familles la mise en place d'activités pour elle dans le cadre d'un projet « Du temps pour soi ». Le répit parental est un axe que nous développons suite aux différentes périodes de confinement. Pendant la mise en place de ces activités culturelles (musée, cinéma,...), de débats, d'écoute, ... leurs enfants participent à des activités. Pour mettre en place cette programmation, l'ensemble des compétences des salariés est utilisé. L'animation du territoire est l'affaire de tous, et chaque salarié en fonction de son domaine et de ces envies participent.

B/ Description sommaire du site envisagé (analyse spatiale)

- Nom de la rue

Boulevard Léon Blum

- Description de la localisation (situation dans la ville, environnement social et économique...)
(*un document existant déjà peut être joint*)

Au cœur du quartier du Champ de Manœuvre, aux abords du centre social.

- Longueur approximative de la rue ou du tronçon de rue

150 mètres

- Description des caractéristiques de la rue ou du tronçon de rue (dimensions, dégagement – place, parking – ambiance, animation, situation en ce qui concerne le stationnement)

Rue à double sens de circulation, avec 2 parkings de stationnement de chaque côté, un espace vert et le parvis du centre social.

- Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie

De 4 à 10 mètres (le bâtiment du FLEP étant le plus haut)

- Largeur approximative de façade à façade

50 mètres

- Animation présence de commerce

Petit supermarché qui fait dos au centre social

- Ensoleillement au cours de la journée

Tout au long de la journée

- | | | | |
|--------------------|--------|---------|-----------|
| • Niveau de trafic | faible | moyen | important |
| Niveau de bruit | faible | moyen | important |
| Accessibilité | faible | moyenne | bonne |

- Présence d'équipements publics (établissement scolaire, équipement social, sportif, etc...)

Dos de l'école Jean Monnet, Accueil de loisirs Gulliver

- Présence de générateurs de trafic de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangerie etc...)

Non

- Statut réglementaire actuel (voie à 30km/h, aire piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc...)

Voie avec un ralentisseur, limiter à 30 km/h.

Merci si possible de transmettre en annexe un schéma de la rue, ainsi que des illustrations : plans, photos, dessins...

C/ Description du contexte local

- Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) :

Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier ; etc....

Suite à la crise sanitaire, on ne peut nier le constat qui met en avant un besoin des familles de trouver des lieux, des occasions de divertir, en premier, leurs enfants et la famille dans un second temps. Des temps d'animation gratuits qui fédèrent les habitants, qui permettent aussi d'être partie prenante dans la réflexion et l'organisation de ces moments. L'heure est au « Tous dehors dès qu'il fait beau ! ». Et nous sommes également, avec la Mairie, partie prenante pour favoriser cette implication et organiser ces manifestations tant recherchées, et plus encore occuper les espaces non occupés par les habitants pour différentes raisons. Donc approbation de la Mairie de Soyaux avec mise à disposition de matériel et l'utilisation d'un nouvel espace sur la place publique ; Mise en place de partenariat avec des associations locales ; près de Tivolis par un centre social ainsi que de matériel sportif ; l'ensemble de l'équipe du CSCS FLEP est mobilisée ; bénévoles et parents sont partants dans la mise en place de cette journée.

- Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes...)

La mairie est partie prenante de cette action et surtout de l'utilisation d'un nouvel espace pour faire des animations sur le territoire. L'objectif de la mairie de Soyaux est très clair : occuper et animer l'espace public. La crise sanitaire a fait remonter le besoin des habitants de se retrouver lors de temps conviviaux et à l'extérieur. Et pour la mairie d'organiser des temps et espaces de divertissement pour les familles à travers le territoire en partenariat avec les structures locales dont le centre social situé au cœur du quartier du Champ de Manœuvres.

La circulation ne sera pas trop perturbée, des déviations dans les rues adjacentes seront installées.

Le seul frein que nous pourrions rencontrer est l'implication des parents dans les temps de préparation mais aussi d'animation de cette journée.

3/ Fiche d'inscription

A/ Association/ Conseil de quartier/ Commune/intercommunalité/Structure communale ou intercommunale (centre social, maison de quartier ; MJC...) :

Nom

CSCS FLEP de Soyaux

Adresse

7 bis Boulevard Léon Blum

B/ Composition de l'équipe animatrice du projet

Responsable du projet

- NOM/ Prénom : BLANDIN Blandine
- Fonction dans le projet : Assistante de direction
- Adresse : 9 boulevard Léon Blum 16800 SOYAUX
- Téléphone : 05 45 93 11 58
- Courriel : cscs.soyaux@orange.fr
- Equipe mobilisée et/ou partenaires :

Les 32 salariés du CSCS FLEP, des bénévoles, des parents, des habitants. Des partenaires du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) comme l'association ASPROS, l'AFALAC, le REP+, l'école Ouverte, Le LAEP, ...

Le territoire

- Commune où se situe le projet

SOYAUX (16)

- Localisation

Au cœur du quartier du Champ de Manœuvres

4/ Calendrier récapitulatif

- **Septembre 2021** : lancement de la démarche pour la Région Nouvelle Aquitaine
- **25 mars 2022 ou 15 juin 2022** : dates limites de l'envoi des dossiers (par courrier et par mail)
- **Début avril 2022 ou fin juin/ début juillet 2022** : réunions des comités de validation
- A la suite de chacune des réunions du comité de validation, seront mis en place des séances d'information à l'intention des porteurs des projets retenus
- **Mars 2022-Novembre 2023** : accompagnement et valorisation des projets retenus et remise des labels lors de la réalisation

5/ Contacts pour le dépôt du dossier

CREPAQ (Structure de soutien)

Caroline Bureau

<https://www.crepaq.org>

bureau.caroline@gmail.com Tel : 09 67 05 81 95

Dossier à envoyer :

Par mail : bureau.caroline@gmail.com

Par courrier : Caroline Bureau CREPAQ 6 rue des Douves 33 800 Bordeaux